

PROCÈS VERBAL DU 09 NOVEMBRE 2018

COMMUNE DE SAINT-PERDON

L'an deux mille dix-huit, le neuf du mois de novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT, Maire,

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Régine NEHLIG, Sandrine CASINI, Jean-Paul DARSAUT, Didier LARTIGUE, Sébastien LANIBOIS, Jean-Michel DOURTHE, Marie-Christine CAZENAVE, Cédric BARROUILLET, Hélène DUPIN, Philippe CABANNES, Patrick BEEUWSAERT.

Absent ayant donné procuration : Corinne LAFITTE ayant donné procuration à Hélène DUPIN, Élodie DUDON ayant donné procuration à Sandrine CASINI, Ludovic PASTOR ayant donné procuration à Marie-Christine CAZENAVE

Excusés : Odile BENETEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 03 Octobre 2018 envoyé à chaque conseiller. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 03 Octobre 2018.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Aménagement des toilettes publiques : Choix de l'architecte
- 2) Projet de réhabilitation de la salle polyvalente : Missions d'études
- 3) Projet d'une étude hydraulique
- 4) Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2018/01 : Aménagement des toilettes publiques : Choix de l'architecte

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition d'honoraires établie par Monsieur Guy ESCOUBET, architecte à Mont de Marsan, dans le cadre de l'aménagement des toilettes publiques à côté de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition d'honoraires de Monsieur Guy ESCOUBET pour un montant de 3207.60 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération n°2018/02 : Projet de réhabilitation de la salle polyvalente : Missions d'études

Monsieur le Maire rappelle que la programmation des investissements pour l'année 2019 comprend les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

Dans le cadre de ces travaux, différentes études doivent être engagées, avant la fin de l'année, pour permettre notamment le dépôt de la demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Les études préalables permettront d'éclairer les futurs choix d'aménagement et de réhabilitation de cette salle. Elles conduiront à valider une mission Esquisse avec un maître d'œuvre et une étude énergétique du bâtiment avec un bureau d'études spécialisé.

Monsieur le Maire donne communication des devis reçus correspondant à ces prestations :

- devis de Gasgogne Architecture pour la mission Esquisse,
- devis de l'entreprise Bâti Energies de Tosse concernant une analyse thermique et énergétique avant et après travaux de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** la proposition de mission d'Esquisse de Gasgogne Architecture pour un montant de 4200 € T.T.C et le devis de l'entreprise Bâti Energies pour un montant de 3000 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération n°2018/03 : Projet d'une étude hydraulique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux fortes précipitations des mois de juin et septembre, certains quartiers de Saint-Perdon ont été inondés à plusieurs reprises.

La municipalité a jugé prioritaire d'engager une réflexion pour se prémunir au mieux des futurs événements climatiques et a donc été décidé de contacter un bureau d'études pour étudier la possibilité de réaliser une étude hydraulique ou un schéma directeur des eaux pluviales suite aux inquiétudes de certains administrés qui souffrent régulièrement des phénomènes pluvieux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Mont de Marsan Agglomération est compétente pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GÉMAPI). Les services juridiques de l'agglomération doivent confirmer si la compétence de gestion des eaux pluviales est une compétence communautaire ou communale.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DÉCIDE** du principe d'engager financièrement une étude hydraulique sous réserve de la confirmation du cadre juridique et du pilotage de cette action par la collectivité compétente.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur le contrat de ruralité : Diverses réunions ont eu lieu au cours du mois d'octobre et de novembre sur les six thèmes retenus. Monsieur le Maire donne lecture des différents projets des communes adhérentes au contrat de ruralité. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour l'implantation d'une borne de service pour camping-car. Ce projet pourrait être réalisé à côté du terrain de foot puisque tous les réseaux sont présents. Une réunion est prévue le mardi 13 Novembre avec Mont de Marsan Agglo pour présenter ce dossier sur la commune de Saint-Perdon.

Flash infos : Monsieur Cédric BARROUILLET informe le Conseil Municipal que le flash infos est en cours de rédaction. Il sera distribué début décembre à l'ensemble des administrés.

Mise à disposition d'un terrain communal : Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une administrée recherche un terrain pour ses chevaux. Après avoir consulté IGECOM et les parcelles communales, Monsieur le Maire propose un terrain situé impasse Jean Gay (cadastré Section AB, numéro 917), au bord de la RD 824 d'une superficie d'un hectare. Le conseil municipal émet un avis favorable à sa demande mais souhaite qu'un bail soit établi entre les deux parties.

Illumination de Noël : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité a sollicité deux entreprises (DÉCOLUM et BLACHÈRE) pour l'achat des illuminations de Noël. Trois élus ont décidé de se réunir la semaine prochaine pour analyser les devis et retenir une proposition.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Monsieur le Maire rappelle à tous les élus qui peuvent se rendre disponible qu'une réunion est organisée avec Monsieur MALLET le vendredi 16 Novembre 2018 à 10h30 à la mairie. Cette rencontre a pour but d'examiner le projet de zonage et d'échanger sur le règlement du futur PLUi.

Salle paroissiale : Madame Régine NEHLIG signale que la salle paroissiale présente des problèmes de résonance. Elle a contacté deux entreprises pour obtenir un chiffrage pour le traitement acoustique de ce bâtiment.

Monsieur le Maire indique avoir signé un devis concernant la vérification électrique pour le passage du consuel pour un montant de 514.57 € T.T.C.

Foyer ados : Madame Sandrine CASINI évoque que le foyer ados est de nouveau ouvert depuis le 05 novembre 2018. Nous sommes dans une phase de transition puisque Mont de Marsan Agglo propose un transfert de compétence jeunesse en 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Louis DARRIEUTORT Maire	Sandrine CASINI Secrétaire de séance	Régine NEHLIG Adjointe au Maire	Jean-Paul DARSAUT Adjoint au Maire
Didier LARTIGUE Adjoint au Maire	Sébastien LANIBOIS Adjoint au Maire	Jean-Michel DOURTHE Conseiller	Marie-Christine CAZENAVE Conseillère
Corine LAFITTE Conseillère	Cédric BARROUILLET Conseiller	Hélène DUPIN Conseillère	Elodie DUDON Conseillère
Ludovic PASTOR Conseiller	Odile BENETEAU Conseillère	Philippe CABANNES Conseiller	Patrick BEEUWSAERT Conseiller